

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL498

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 16

Aux deuxième et troisième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« sous la forme d'un rapport. Ce rapport »

les mots :

« . II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.